

04/06/2025



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de la circulation :
Repas de quartier
Rue Baudelaire

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
04/06/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande Mme Huguette Bésanger pour l'organisation d'un repas de quartier/fête des voisins le 28 juin 2025 rue Baudelaire.

Considérant que pour permettre la tenue de cette fête, il est nécessaire de réglementer la circulation rue Baudelaire et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

ARRÊTE

Article 1 – Dans le cadre de l'organisation d'un repas de quartier, la circulation de tous les véhicules est interdite sur une partie de la rue Baudelaire compris entre la rue Aragon et l'avenue du 11 Novembre 1918, le samedi 28 juin 2025 à partir de 19h jusqu'au dimanche 29 juin 2025-02h00.

Article 2 – Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des déviations seront mise en place par les organisateurs du repas de quartier et se feront par la rue Aragon et l'avenue du 11 novembre.

Article 3 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 4 – Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services de secours et des services publics

Article 5 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- Les organisateurs de cette manifestation.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 04 juin 2025,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE